



Montreuil, le 15 novembre 2011.

## Calendrier des Commissions Administratives Paritaires.

<b>CORPS</b>	<b>DATE de la CAP</b>
CAP des chefs de service éducatif	Mardi 13 décembre 2011
CAP des assistants de service social	mardi 13 décembre 2011
CAP des éducateurs (et CSE pour mobilité classique)	mercredi 14 et jeudi 15 décembre 2011
CAP des secrétaires administratifs	jeudi 15 - vendredi 16 décembre 2011 - à confirmer
CAP des directeurs	vendredi 16 décembre 2011
CAP des infirmiers	mardi 20 décembre 2011
CAP des attachés	mercredi 21 décembre 2011
CAP des adjoints techniques	jeudi 5 et vendredi 6 janvier 2012

CAP des professeurs techniques	mardi 10 janvier 2012
CAP des psychologues	jeudi 12 janvier 2012
CAP des adjoints administratifs	du lundi 23 au vendredi 27 janvier 2012
CAP des conseillers techniques de service social	mardi 31 janvier 2012
CAP des agents techniques d'éducation	mardi 31 janvier 2012

Suite au décalage des élections professionnelles pour notre Ministère au 22 Novembre 2011, certaines CAP viennent d'être reportées aux dates présentées ci-dessus. En bleu, les CAP organisées par le Secrétariat Général, pour les corps commun ; en blanc, les CAP PJJ pour les corps spécifiques.

Concernant les **CAP de fin d'année 2011** ayant pour objet, entre autres, de la mobilité (mutation), la prise de poste est fixée au 01 janvier 2011. En cas de difficulté des agents concernés par ces mouvements d'intégrer leur nouvelle affectation dans des délais aussi courts (cf : problème de logement ou de dédite de bail...), une prise de poste différée peut être demandée. Nous vous recommandons alors de nous contacter rapidement pour porter au niveau central la singularité de votre situation individuelle en la matière, si celle-ci ne trouve pas écho entre directions de service.

Concernant les **CAP de Janvier 2012** étudiant des reliquats de mobilité, la prise de poste devrait a priori intervenir au 01 Février 2012 pour les PT, psychologues. L'Administration Centrale évoque sa volonté de faire preuve d'une grande souplesse en la matière, envisageant des prises de postes différées à parution des résultats de l'avis de la circulaire (donc avant le 01 février) jusqu' au-delà du 01 Février 2012. Nous vous recommandons donc de ne pas hésiter à nous solliciter en cas de difficultés.

**N'hésitez pas à joindre vos élus à l'issue des CAP, leurs coordonnées vous seront transmises suite aux élections du 22 Novembre 2011, ou la coordination nationale des CAP pour la CGTPJJ au 06/86/07/45/63.**